

**SÉANCE DU MERCREDI 2 OCTOBRE 2013**

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Alain Lachat (PLR), président

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (PDC) et Clovis Brahier (PS)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Jean-Louis Berberat (PDC), Michel Choffat (PDC), Loïc Dobler (PS), David Eray (PCSI), Jean-Pierre Gindrat (PDC), Corinne Juillerat (PS), Pierre Kohler (PDC), Frédéric Lovis (PCSI), Gilles Pierre (PS), Gabriel Schenk (PLR), Bernard Tonnerre (PCSI) et Bernard Varin (PDC)

Suppléants : Françoise Chaignat (PDC), Hubert Farine (PDC), Josiane Daepf (PS), Jean-Daniel Tschan (PCSI), René Dosch (PDC), Cédric Vauclair (PS), Jean-Luc Charmillot (PDC), Géraldine Beuchat (PCSI), Jean Bourquard (PS), Serge Caillet (PLR), Patrick Haas (PCSI) et Marie-Françoise Chenal (PDC)

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et de l'observateurs de Moutier.)

---

**1. Communications****2. Promesse solennelle d'un suppléant**

René Dosch (PDC) fait la promesse solennelle.

**3. Questions orales**

- Frédéric Juillerat (UDC) : Manque de personnel dans les EMS et engagement de frontaliers (satisfait)
- Yves Gigon (PDC) : Projet de lac artificiel et d'hôtel de l'ADEP dans la plaine de Courtedoux (non satisfait)
- Francis Charmillot (PS) : Changement d'affectation accepté pour le projet de lotissement du Creux-de-la-Terre à Delémont (satisfait)
- Edgar Sauser (PLR) : Occupation illicite de terrains privés par les gens du voyage et action de la justice (satisfait)
- Géraldine Beuchat (PCSI) : Possible régulation de la population de blaireaux directement par les agriculteurs ? (satisfaite)
- Jean-Pierre Mischler (UDC) : Bilan des activités de Creapole (partiellement satisfait)
- Maurice Jobin (PDC) : Procédures pour l'organisation des sorties de condamnés dangereux (satisfait)
- Josiane Daepf (PS) : Hausse des primes de caisses maladie (satisfaite)
- Jean-Daniel Tschan (PCSI) : Indemnités versées par les Services industriels genevois à des communes ou à l'Etat dans le cadre de projets éoliens ? (partiellement satisfait)
- Thomas Stettler (UDC) : Priorité à l'enseignement de la langue allemande et réduction du nombre de leçons d'allemand dans certaines classes ? (satisfait)
- André Parrat (CS-POP) : Projet d'aire d'accueil pour les gens du voyage et solution transitoire (non satisfait)

#### **4. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission des affaires extérieures et de la réunification**

Sont élus : Maurice Jobin (PDC) en qualité de membre et René Dosch (PDC) en qualité de remplaçant.

#### **5. Election du président de la commission des affaires extérieures et de la réunification**

Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletins blancs : 8
- Bulletins valables : 52
- Majorité absolue : 27

Maurice Jobin (PDC) est élu par 48 voix; 4 voix éparses.

### **Département de l'Economie et de la Coopération**

#### **6. Postulat no 328**

**Ouverture de salon de prostitution : avec l'accord de la commune Paul Froidevaux (PDC)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter le postulat.

Au vote, le postulat no 328 est accepté par 39 voix contre 9.

### **Département des Finances, de la Justice et de la Police**

#### **7. Loi sur la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura (deuxième lecture)**

Maëlle Courtet-Willemin (PDC), René Dosch (PDC), Jean-Marc Fridez (PDC), Yves Gigon (PDC) et Gabriel Willemin (PDC) se récusent pour l'examen de cet objet.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 12, alinéa 1

Texte adopté en première lecture :

<sup>†</sup> L'âge de référence de la retraite est fixé à 62 ans.

Proposition du groupe UDC :

<sup>†</sup> L'âge de référence de la retraite est fixé à 65 ans.

Au vote, la proposition du groupe UDC est rejetée par 49 voix contre 4.

Article 22, alinéa 1, phrase introductive

Minorité de la commission (= texte adopté en première lecture) :

<sup>†</sup> Le conseil se compose de six, huit ou dix membres, dont : (...)

Majorité de la commission et Gouvernement :

<sup>†</sup> Le conseil se compose de six ou huit membres, dont : (...)

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 49 voix contre 4.

## Articles 26 et 27

Gouvernement et majorité de la commission (= texte adopté en première lecture) :

Art. 26 L'assemblée des délégués nomme ses représentants au conseil en veillant à une répartition équitable des assurés conformément à l'article 51, alinéa 2, lettre b, LPP.

Art. 27<sup>1</sup> L'assemblée des délégués reçoit les rapports annuels de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. Elle prend connaissance des comptes et opérations de la Caisse ainsi que du rapport de gestion. Son avis accompagne le rapport de gestion remis aux autorités cantonales.

<sup>2</sup> Elle se prononce sur les objets que lui soumet le conseil.

<sup>3</sup> Elle émet des propositions à l'intention du conseil dans tous les domaines intéressant la Caisse.

Minorité de la commission :

Art. 26<sup>1</sup> L'assemblée des délégués a les compétences suivantes :

- a) elle nomme ses représentants au conseil en veillant à une répartition équitable des assurés conformément à l'article 51, alinéa 2, lettre b, LPP;
- b) elle peut proposer au Gouvernement une modification de la loi;
- c) elle peut proposer au conseil des amendements relatifs au plan de prestations;
- d) elle émet des propositions à l'intention du conseil dans tous les domaines intéressant la Caisse.

<sup>2</sup> Pour tous les autres domaines, elle n'a qu'un statut consultatif.

Art. 27<sup>1</sup> Le conseil transmet à l'assemblée des délégués les rapports annuels de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle.

<sup>1bis</sup> Le conseil consulte l'assemblée des délégués avant toute modification ayant des incidences sur le plan de prestations.

<sup>1ter</sup> L'assemblée des délégués est informée de toute décision d'application générale de la loi prise par le conseil.

<sup>1quater</sup> L'assemblée des délégués prend connaissance des comptes et opérations de la Caisse ainsi que du rapport de gestion. Son avis accompagne le rapport de gestion remis aux autorités cantonales.

<sup>2</sup> Elle se prononce sur les objets que lui soumet le Gouvernement ou le conseil.

<sup>3</sup>  
—

Au vote, les propositions du Gouvernement et de la majorité de la commission sont acceptées par 33 voix contre 21.

## Article 46

Texte adopté en première lecture :

En dérogation à l'article 22, le nombre maximal de membres du conseil est de douze jusqu'à la fin de la législature cantonale en cours au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi.

Commission et Gouvernement :

En dérogation à l'article 22, le nombre maximal de membres du conseil est de douze jusqu'au 31 décembre 2014.

Au vote, la proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée par 54 députés.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la loi est adoptée par 48 voix contre 4.

## **8. Loi sur la protection de la population et la protection civile (LPCi) (deuxième lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

### Article 38, alinéa 1

Gouvernement et majorité de la commission :

<sup>1</sup> Les frais de l'OPC Jura (administration, instruction, matériel, interventions, responsabilité pour les dommages) sont répartis entre le Canton et les communes à raison de 50 % chacun.

Minorité de la commission :

<sup>1</sup> Les frais de l'OPC Jura (administration, instruction, matériel, interventions, responsabilité pour

les dommages) sont à la charge du Canton.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 46 voix contre 11.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la loi est adoptée par 56 députés.

**9. Loi sur les établissements de détention (deuxième lecture)**

Au vote, en deuxième lecture, la loi est adoptée par 54 députés.

**10. Loi sur l'exécution des peines et mesures (deuxième lecture)**

Au vote, en deuxième lecture, la loi est adoptée par 55 députés.

**11. Postulat no 326**

**Taxation fiscale : accorder la priorité aux contribuables qui bénéficient d'une réduction des primes de l'assurance maladie**  
**Géraldine Beuchat (PCSI)**

Développement par l'auteure.

Le Gouvernement propose de rejeter le postulat.

Au vote, le postulat no 326 est rejeté par 35 voix contre 17.

**Département de la Formation, de la Culture et des Sports**

**34. Question écrite no 2578**

**Volonté de créer un espace ouvert de formation secondaire II-BEJUNE ?**  
**André Burri (PDC)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**35. Question écrite no 2579**

**Activités extra-scolaires : directives établies ?**  
**Yves Gigon (PDC)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement

Les procès-verbaux nos 53 et 54 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 12 heures.

Delémont, le 3 octobre 2013

Le président :  
Alain Lachat

Le secrétaire :  
Jean-Baptiste Maître